

DEPARTEMENT DU GARD DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2019

Date de la convocation : 1er avril 2019

Date d'affichage: 1er avril 2019

Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 39

Nombre de membres en exercice : 39 Nombre de membres présents : 30

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations ; 30

Nombres de procurations : 6 Nombre de voix exprimées : 36

L'an deux mille dix-neuf et le neuf avril à dix-sept heures et trente minutes le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes à Saint-Ambroix, sur la convocation qui leur a été adressée par Olivier MARTIN, Président.

Présents (30): BASSIER Jérôme - BLACHE Georges - BLANQUIN Jeanne-Marie - BOFILL Olga - BOUIS Florence - CHANEL Fabrice - CHANTE BOIS Sylviane - CHAULET Edouard - COSTE Geneviève - DE FARIA Jean-Pierre - EYRAUD Michel - FLANDIN Jean-François - GILLES Cyril - GRANGEON Serge - MAILLET Francette - MALACHANE Guy - MALBOS Marie-Hélène - MANIVET Jean-Claude - MARTIN Olivier - MOLIERES Silvette - MOLLE Jacques - PAYAN Jean-Christophe - PERTUS Bernard - PORTALES Bernard - ROUQUETTE Patrice - ROURE Josiane - ROUSSEL Christelle - Miette OLIVIER - Henri CHALVIDAN - Pierre GINESTE

Suppléants (3):

Miette OLIVIER a remplacé Jean BERNARD Henri CHALVIDAN a remplacé Francis MATHIEU Pierre GINESTE a remplacé Bruno CLEMENCON

Pouvoirs (6):

Danièle TAYOLLE a donné pouvoir à Silvette MOLIERES Mireille DESIRA NADAL a donné pouvoir à Olivier MARTIN Georges BERNABE a donné pouvoir à Fabrice CHANEL Myriam DENUC a donné pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA Ghislaine MARC a donné pouvoir à Marie-Hélène MALBOS Thierry DAUBLON a donné pouvoir à Sylviane CHANTE BOIS

Excusés : Gilbert DALVERNY, Danièle TAYOLLE, Mireille DESIRA NADAL, Jean BERNARD, Georges BERNABE, Myriam DENUC, Ghislaine MARC, Thierry DAUBLON, Francis MATHIEU, Bruno CLEMENCON

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le procès-verbal de la précédente séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Silvette MOLIERES.

Accusé de réception en préfecture 030-200035129-20190409-PV003-AU Reçu le 16/04/2019

DELIBERATION N°18-2019

OBJET: CESSION ATELIER RELAIS N°02 A ST JEAN DE MARUEJOLS

Monsieur le Président informe les délégués communautaires que Monsieur Serge LASKAR se porte acquéreur à travers la SCI LASKAR de l'atelier relais N°2 sis ZAE Terre de Barry sur la commune de Saint-Jean de Maruéjols.

Monsieur le Président rappelle que la TVA ne s'applique pas aux bâtiments de plus de 5 ans.

Monsieur le Président donne lecture de l'estimation du service France Domaines en date du 28 janvier 2019.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** : de céder à la SCI LASKAR l'atelier relais N°2 sis ZAE Terre de Barry sur la commune de Saint-Jean de Maruéjols, d'une superficie de 115 m² au prix de 500€/m² soit un prix total de 57 500 €. Ce prix s'entend sans TVA.
- **AUTORISE**: Monsieur le Président à signer le compromis et l'acte authentique à intervenir ainsi que tout autre document se rapportant à la présente délibération.

DELIBERATION N°19-2019

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2018- BUDGET PRINCIPAL

Pour cette délibération Monsieur Olivier MARTIN quitte l'assemblée, Monsieur Bernard PORTALES prend la présidence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- APPROUVE : le compte administratif 2018 « de CEZE CEVENNES » présenté par Monsieur Bernard PORTALES, Vice-Président,
- APPROUVE : les résultats comme suit :

Section de Fonctionnement : excédent cumulé de 434 699.10 € pour un montant de recettes de 10 462 491.13 € et un montant de dépenses de 10 381 792.40 €.

<u>Section d'Investissement</u>: **excédent cumulé de 1 617 457.99 €** pour un montant de recettes de 1 599 328.62 € et un montant de dépenses de 916 084.70 €.

• PRECISE : que ces résultats intègrent les reports de 2017

DELIBERATION N°20-2019

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Bernard PORTALES, Vice-Président en charge des Finances, et à l'unanimité,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant que le conseil communautaire a approuvé le compte administratifs 2018 par délibération du même jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Section	Résultat	√irement	Résultat	RAR 2018	Solde des	Chiffre à prendre
	CA 2017		Exercice 2018		RAR	en compte pour
						'affectation du résultat
NVEST	920 148.07		683 243.92	D: 313 391 R: 327 457	14 066	1 617 457.99
ONCT	354 000.37		80 698.73			434 699.10

Considérant que seul le résultat de la section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'Investissement reste toujours en Investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'Investissement.

• Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018: 434 699.10 €

Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement sur l'article 1068 : 0 €

Solde disponible affecté comme suit : affectation de l'excédent reporté de Fonctionnement :

Article 002 : 434 699.10 €

DELIBERATION N°21-2019

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ATELIERS RELAIS

Pour cette délibération Monsieur Olivier MARTIN quitte l'assemblée, Monsieur Bernard PORTALES prend la présidence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE: le compte administratif 2018 « Ateliers Relais » présenté par Monsieur Bernard PORTALES Vice-Président,
- APPROUVE : les résultats comme suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>: **Excédent de 56 400.56 €** pour un montant de recettes de 204 346.98 € et un montant de dépenses de 183 938.58 €.

Section d'Investissement : Excédent de 33 135.28 € pour un

montant de recettes de 165 811.63 € et un montant de dépenses de 100 787.16 €.

- PRECISE : que ces résultats intègrent les reports de 2017.
- DECIDE : d'affecter les résultats comme suit :

Article 002 : résultat de fonctionnement reporté : 56 400.56 € (en recettes) Article 001 : résultat d'investissement reporté : 33 135.28 € (en recettes)

DELIBERATION N°22-2019

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2018- BUDGET ZAE DE ST-AMBROIX

Pour cette délibération Monsieur Olivier MARTIN quitte l'assemblée, Monsieur Bernard PORTALES prend la présidence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- APPROUVE: le compte administratif 2018 « ZAE de ST-AMBROIX » présenté par Monsieur Bernard PORTALES Vice-Président,
- APPROUVE : les résultats comme suit :

Section de Fonctionnement : Excédent de 617 680.16 € pour un montant de recettes de 255 254.95 € et un montant de dépenses de 178 606.10 €.

Section d'Investissement : Besoin de financement de 1 041 274.51 € pour un montant de recettes de 168 671.41 € et un montant de dépenses de 9 179.95 €.

- PRECISE : que ces résultats intègrent les reports de 2017.
- DECIDE : d'affecter les résultats comme suit :

Article 002 : excédent de fonctionnement reporté : 617 680.16 € (en recettes) Article 001 : résultat d'investissement reporté : 1 041 274.51 € (en dépenses)

DELIBERATION N°23-2019

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2018- BUDGET ZAE DE ST-JEAN DE MARUEJOLS

Pour cette délibération Monsieur Olivier MARTIN quitte l'assemblée, Monsieur Bernard PORTALES prend la présidence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE : le compte administratif 2018 « ZAE de ST-JEAN DE MARUEJOLS » présenté par Monsieur Bernard PORTALES, Vice-Président,
- APPROUVE : les résultats comme suit :

Section de Fonctionnement : excédent de 1 019 260.70 € pour un montant de recettes de 55 897 € et un montant de dépenses de 74 255.95 €.

Section d'Investissement : Besoin de financement de 2 117 098.39 € pour un montant de recettes de 45 133.05 € et un montant de dépenses de 79 610.62 €.

- PRECISE : que ces résultats intègrent les reports de 2017.
- DECIDE : d'affecter les résultats comme suit :

Article 002 : excédent de fonctionnement reporté : 1 019 260.70 € (en recettes) Article 001 : résultat d'investissement reporté : 2 117 098.39 € (en dépenses)

DELIBERATION N°24-2019

OBJET: APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui était prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2. statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°25-2019

OBJET: APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ATELIERS RELAIS

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN,

Après s'être fait présenter le budget primitif «Ateliers Relais» de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui était prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2. statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion «**Ateliers Relais**» dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°26-2019

OBJET: APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ZAE DE ST-AMBROIX

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN.

Après s'être fait présenter le budget primitif «ZAE de ST-AMBROIX» de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui était prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2. statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion «ZAE de ST-AMBROIX» dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°27-2019

<u>OBJET: APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ZAE DE ST-JEAN DE MARUEJOLS</u>

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN,

Après s'être fait présenter le budget primitif «ZAE de ST-JEAN DE MARUEJOLS» de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui était prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2. statuant sur l'exécution du budget 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le Compte de Gestion «ZAE de ST-JEAN DE MARUEJOLS» dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°28-2019

OBJET: VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE POUR 2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

 DECIDE DE VOTER : les taux de la fiscalité directe pour 2019, sans augmentation par rapport à 2018, comme suit :

Cotisation Foncière des entreprises	27.82 %
Taxe d'Habitation	10.19 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	3.28 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	5.06 %

• CHARGE : Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DELIBERATION N°29-2018 OBJET: VOTE DE LA TEOM

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré (26 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions)

• **DECIDE DE VOTER** : les taux de la TEOM pour 2019, comme suit, en appliquant une augmentation de 1 point sur le taux de chaque zone, sauf pour la zone 5 (commune de Bessèges) :

ZONE	COMMUNES	Fréquence de collecte par semaine	Taux de TEOM pour 2019
1	Courry, Rochegude, Tharaux, Saint Denis, St Sauveur de Cruzières,	1,2	13,94%
2	Bordezac, Meyrannes, Molières sur Cèze, Peyremale, Robiac-Rochessadoule, Saint Brès, Saint Victor de Malcap,	2	14,77%
3	Allègre les Fumades, Gagnières, Méjannes le Clap, Navacelles, Potelières, Rivières, Saint Jean de Maruéjols, Saint Privat de Champclos	2,2	14,98%
4	Barjac, Saint Ambroix	3	15,82%
5	Bessèges	5	16.63%

CHARGE: Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DELIBERATION N°30-2019

OBJET: TARIF DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR 2019

Cette délibération annule et remplace la délibération N°07-2019 du 12 février 2019

Monsieur le Président propose de modifier les tarifs de redevance spéciale pour 2019.

Le conseil communautaire, après délibération (3 abstentions) :

DECIDE : que le tarif pour la redevance spéciale 2019 soit établi comme suit :

Catégorie	Prix au bac collecté	Forfait annuel
Les maisons de retraite	25 €	
Les campings de moins de 50 places		150€
Les campings de plus de 50 places	25€	
Maçons / terrassiers		150 €
Les professionnels moins de 500 L/hebdomadaire		100 €
Les professionnels entre 500 L et 1099 L/hebdomadaire		500 €
Les professionnels > 1100 L/hebdomadaire	25 €	
Les hôtels et les restaurations		250 €
Les collèges		500 €
_es communes		3 € par habitant
_a communauté de		3 € par habitant

DELIBERATION N°31-2019

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire, après délibération (1 voix contre):

APPROUVE : le budget primitif 2019 présenté par Monsieur le Président
 La section de Fonctionnement s'équilibre à 11 243 749 €.
 La section d'Investissement présente un suréquilibre de 644 723 €, pour un montant de recettes prévisionnelles de 2 675 949 €, et un montant de dépenses prévisionnelles de 2 031 226 €.

DELIBERATION N°32-2019

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019- BUDGET ZAE DE ST-AMBROIX

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

APPROUVE : le budget primitif 2019 « ZAE St-Ambroix », présenté par Monsieur le Président.
 La section de Fonctionnement s'équilibre à 1 442 475 €
 La section d'Investissement s'équilibre à 1 441 875 €

DELIBERATION N°33-2019

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ZAE DE ST-JEAN DE MARUEJOLS

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

 APPROUVE : le budget primitif 2019 « ZAE St-Jean de Maruéjols », présenté par Monsieur le Président.

La section de Fonctionnement s'équilibre à 2 236 899 € La section d'Investissement s'équilibre à 2 198 499 €

DELIBERATION N°34-2019

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET ATELIERS RELAIS

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité

APPROUVE : le budget primitif 2019 « Atelier Relais », présenté par Monsieur le Président.
 La section de Fonctionnement s'équilibre à 133 898 €.
 La section d'Investissement présente un montant de recettes prévisionnelles de 348 704 €, pour un montant de dépenses prévisionnelles de 117 933 €.

DELIBERATION N°35-2019

OBJET: VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2019

Pour cette délibération Madame Olga BOFILL ne prends pas part au vote.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter les subventions aux associations pour l'année 2019

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

• APPROUVE : les subventions à verser aux associations pour 2019 comme détaillé dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 1 119 265 € :

ADMINISTRATION GENERALE		
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2019	
FNATH	500	
MISSION LOCALE JEUNES D'ALES	21 610	
GARD INITIATIVE	5 000	
Agence de développement Ales Myriapolis	44 000	
MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (fonctionnement)	10 000	
MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT (FISAC)	31 559	
CCI FISAC	14 153	
CMA FISAC	8 505	
ASSOCIATION CHATAIGNES ET MARRONS	300	
ETOILE MARUEJOISE	1 000	
EL TORINO	1 000	
GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE	300	
DIVERS (NON AFFECTE)	3 529	
TOTAUX	141 456	

POLITIQUE DE LA VILLE		
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2019	
Centre social et culturel de la Vallée de la Cèze	5 500	
Les clés de la réussite	3 150	
ACEGAA	500	
Raison de plus	761	
Savate BF Nours défense	500	
Racines de terriens	700	
Atelier Toupie	4 000	
ASSSA Hand-ball	1 000	
UFOLEP	1 000	
RESEDA	1 800	
Cémafor	2 000	
RENOUER	6 000	
All'Style	3 000	
Arc Avène	1 000	
TOTAUX	30 911	

SERVICE CULTURE		
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2019	
TAM THARAUX	4 000	
TAM THARAUX	1 960	
Centre de Développement Culturel	20 000	
Centre de Développement Culturel	15.000	
Centre de Développement Culturel	53 550	
La Fenêtre - St-Ambroix	6,500	
La légende du Volo biou /Occitanie	17 550	
ROCKAGUDA	1 000	
LES INNATENDUS	6 000	
PLEIN CADRE	5 000	
BARJAC M'ENCHANTE	6 000	
LES THEATROPES	2 000	
FETE MEDIEVALE GUIDE DE LA GRENOUILLE	2 500	
FESTIVAL COULEUR GUITARE	3 000	
RENCONTRE CEVENOLES CLUB PHOTOS BESSEGES	1 500	
MASSO GRAND KRIS KAISER	1 000	
FIL PRODUCTION FESTIVAL FOUSSIGNARGUES	2 000	
LES AMIS REUNIS	1 500	
TOTAUX	150 060	

LES BIBLIOTHEQUES		
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2019	
Mairie Allègre les Fumades	1 000	
Assoc Les amis de la Bibliothèque (MEJANNES LE CLAP)	1 000	
Mairie St-JEAN de Maruéjols	1 000	

Mairie St-Privat de Champclos	800
Mairie Rivières	300
Mairie Courry	300
Mairie St-Victor de Malcap	300
Mairie Tharaux	300
MEDIAS CEZE Molières	300
MAIRIE ST SAUVEUR DE CRUZIERES	300
MAIRIE BESSEGES	300
MAIRIE BARJAC	300
MAIRIE GAGNIERES	300
MAIRIE ST BRES	300
MAIRIE MEYRANNES	300
MAIRIE ST DENIS	300
TOTAUX	7 400

ANIMATIONS		
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2019	
groupe histoire et recherches	1 000	
les Inkorrigibles Méjannes le Clap	1 000	
les marrons givrés Bessèges	2 000	
comité animation loisirs Robiac Rochessadoule	1 000	
ASS MUSICAGAGNIERES	1 500	
GUITARE EN CEVENNES	1 000	
TOTAUX	7 500	

ENFANCE JEUNESSE		
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2019	
Les Doudous (Barjac)	71 400	
Les Culottes Courtes-Familles Rurales - (Méjannes le Clap)	67 000	
Arc en Ciel - Un tout petit monde (St-Ambroix)	124 125	
Les DROLLETS - Présence 30 - Meyrannes	89 405	
ALSH extra LA RIBAMBELLE Allègre les Fumades	15 000	
ALSH péri LA RIBAMBELLE Allègre les Fumades	30 000	
ALSH péri LES MINOTS St-Jean de Maruéjols	26 500	
ALSH péri Mairie St-JEAN de Maruéjols	19 500	
ALSH extra La cour des Loustics- Accès Pour Tous - Meyrannes	40 000	
ALSH Ados- accès Pour Tous -Meyrannes	14 500	
ALSH péri - Accès Pour Tous- Meyrannes	12 000	
ALSH extra - Mairie de Barjac	41 850	
ALSH Pôle ados - Mairie de Barjac	10 450	
ALSH péri - Mairie de Barjac	21 050	
ALSH Pôle ados - Mairie de Saint-Ambroix	46 258	
TOTAUX	629 038	

TOURISME		
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2019	
UCB ETOILE DE BESSEGES	11 000	
EPIC COMMUNAUTAIRE DE CEZE CEVENNES	90 000	
ASSOCIATION TOURISME ET VIGNOBLES	300	
FESTIVAL COULEURS GUITARE	3 000	
TOTAUX	104 300	

C.T.G	
STRUCTURE/ASSOCIATION	SUBVENTIONS 2019
ACCES POUR TOUS LUDOTHEQUE	18 000
ACCES POUR TOUS LAEP	30 600
TOTAUX	48 600

DELIBERATION N°36-2019

<u>OBJET : CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS POUR LE VERSEMENT DES</u> SUBVENTIONS 2019

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il y a lieu de passer une convention avec toutes les associations qui bénéficient pour l'année 2019, d'une subvention de la Communauté de Communes, d'un montant supérieur à 23 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

• **DESIGNE**: Monsieur le Président pour signer les conventions qui doivent être passées avec toutes les associations qui bénéficient d'une subvention de la Communauté de Communes d'un montant supérieur à 23 000 €.

<u>DELIBERATION N°37-2019</u> <u>OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME CEZE CEVENNES</u>

L'Office de Tourisme communautaire est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Vu les articles R133-15 et R133-16 du Code du Tourisme, le compte administratif et le budget primitif de l'EPIC doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communautaire après avoir été adoptés par le comité de direction de l'Office de Tourisme.

Le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 de l'Office de Tourisme Cèze Cévennes ont été présentés en comité de direction de l'EPIC office de tourisme Cèze Cévennes le 11 mars 2019.

Monsieur le Président présente le budget primitif 2019 de l'EPIC Office de Tourisme Cèze Cévennes et précise que le budget intègre les résultats du compte administratif 2018 soit un excédent de fonctionnement de 58 855.38 € et un déficit d'Investissement de 302.80 €.

Monsieur le Président indique que le budget primitif 2019 s'équilibre en recettes et dépenses de Fonctionnement à la somme de 402 117.29 € et en dépenses et recettes d'Investissement à la somme de 5 800 €.

Ce budget intègre en recettes de fonctionnement une subvention d'exploitation de 90 000 € provenant du budget général de la collectivité.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 de l'office de tourisme,

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

• **DECIDE**: d'approuver le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 de l'Office de Tourisme Cèze Cévennes tels que présenté par le Monsieur le Président.

DELIBERATION N°38-2019

OBJET: CONNEXION DE LA VOIE DOUCE DE GAGNIERES A CELLE DE L'ARDECHE: SOUTIEN A LA DEMARCHE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES VANS EN CEVENNES, DEMANDE DE SUBVENTION.

Les élus des communautés de communes de Cèze-Cévennes et du Pays des Vans en Cévennes se sont réunis en Mairie de Saint-Paul-le-Jeune le 18 février dernier. A cette occasion, ils ont fait un rappel des projets d'actions figurant au protocole de coopération signé entre les deux collectivités en juillet 2017. Entre autres sujets, ils ont notamment rappelé l'intérêt qu'il y aurait à connecter les deux territoires par une voie douce, tant pour la population que les visiteurs touristiques. En effet, les communes limitrophes entre les deux départements ont toujours partagé un bassin de vie commun, structuré par le passé autour de l'activité minière et aujourd'hui par les services du quotidien (commerces, santé, activités culturelles...)

Le Ministère en charge des Transports engageant un appel à projet dédié aux connexions entre voies douces, particulièrement pour les liaisons inter-régionales ou présentant des difficultés techniques (tunnels,...) il a été convenu de déposer conjointement un projet. Il concernera le tronçon Gare de Saint-Paul-le-Jeune/Bessèges.

La communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes dispose d'un APS pour l'extension de la voie verte de la Gare de Saint-Paul-le-Jeune à la limite départementale, via l'ancien tunnel ferroviaire. La longueur totale est de 2 045ml et le coût des travaux estimé à 250 000 €HT. L'aide maximale peut s'élever à 40% de la dépense HT, soit 100 000€ pour la CC du Pays des Vans en Cévennes.

Par la délibération D-2019-2-5 du 11/03/2019, le conseil communautaire du Pays des Vans en Cévennes a approuvé à l'unanimité le travail partenarial avec la communauté de communes De Cèze Cévennes sur ce sujet, ainsi que le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'appel à projets « fonds mobilités actives -continuités cyclables » auprès du Ministère en charge des Transports, sur la base du plan de financement mentionné ci-dessus.

Le linéaire à normaliser entre la Gare de Gagnières et la limite départementale est de 2 300ml et a été estimé à 100 000 €HT. L'aide maximale peut s'élever à 40% de la dépense HT, soit 40 000€.

Il est proposé au Conseil communautaire de Cèze Cévennes de soutenir la démarche partenariale avec la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, ainsi que de s'associer au dépôt du dossier de demande de subvention pour l'appel à projet « fonds mobilités actives-continuités cyclables » auprès du Ministère en charge des Transports, sur la base du plan de financement mentionné ci-dessus.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- SOUTIENT : la démarche de partenariat avec la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes,
- S'ASSOCIE : au dépôt du dossier de demande de subvention pour l'appel à projet « fonds mobilités actives-continuités cyclables » auprès du Ministère en charge des Transports, sur la base d'une dépense éligible de 100 000 €HT finançable à 40%, pour ce qui concerne le territoire de Cèze Cévennes.
- AUTORISE : Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION N°39-2019

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président informe les membres présents qu'un agent a réussi l'examen professionnel de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Président, propose de créer le poste permanent correspondant.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- DECIDE: de créer un poste permanent d'agent titulaire au grade de rédacteur territorial de 2ème classe, à temps complet, à compter du 9 avril 2019.
- **DESIGNE**: Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir.

DELIBERATION N°40-2019

OBJET : PLAN DE FORMATION AU PROFIT DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES- ANNEE 2019

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale :

VU la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 12 février 2019,

Monsieur le Président rappelle aux membres présents la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique Paritaire dont dépend la collectivité.

Ce plan de Formation mentionne les actions de formation suivante :

- formations d'intégration et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels.
- actions mobilisables au titre du compte personnel de formation.

La Communauté de Communes a présenté aux membres du Comité technique paritaire un plan de formation annuel.

Ce plan de Formation recense l'ensemble des besoins collectifs et individuels de formation.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents, il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition par adaptabilité des besoins de notre organisation et des sollicitations de nos personnels.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire et à l'unanimité :

• **APPROUVE** : le plan de formation pour l'année 2019, tel qu'il a été validé par le Comité technique paritaire de la Communauté de Communes en date du 12 février 2019.

DELIBERATION N°41-2019

OBJET : CTG – DEMANDE DE SUBVENTIONS EN DIRECTION DES SENIORS AUPRES DE LA CFPPA

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, un groupe de travail a réuni plusieurs communes et CCAS qui souhaitaient mutualiser des moyens en déployant des actions en direction des séniors.

Monsieur le Président informe les membres présents que les actions déployées au titre de 2018 ont répondu aux besoins identifiés et il propose qu'elles soient reconduites en 2019.

Axes retenus:

- Jardin, nature et culture
- mar
- Médiation par l'animal

Il précise qu'il est possible de solliciter des subventions auprès de la CFPPA (Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie) pour participer au financement des actions.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

• APPROUVE : la proposition de Monsieur le Président.

- **AUTORISE**: Monsieur le Président à solliciter 3 demandes de subventions auprès de la CFPPA au taux le plus élevé possible.
- **DESIGNE**: Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir relative à cette délibération.

<u>DELIBERATION N°42-2019</u> <u>OBJET : CTG – DEMANDE DE SUBVENTION EN DIRECTION DES SENIORS AUPRES DE LA</u> CARSAT

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, un groupe de travail a réuni plusieurs communes et CCAS qui souhaitaient mutualiser des moyens en déployant des actions en direction des séniors.

Monsieur le Président informe les membres présents que les actions déployées au titre de 2018 ont répondu aux besoins identifiés et il propose qu'un nouvel axe soit expérimenté : « Mobilité et transport pour l'accès aux droits et aux soins ».

Il précise qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de CARSAT au taux de 100%.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE : La proposition de Monsieur le Président.
- **AUTORISE** : Monsieur le Président à solliciter une demande de subvention auprès de la CARSAT au taux le plus élevé possible.
- **DESIGNE**: Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir relative à cette délibération.

La séance est levée à 19h45.

Le Président.
Olivier MARTIN.